

# Fiche signalétique

## Blancho

### 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: Blancho
<b>Utilisations</b>	: Détergent à lessive en poudre.
<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: V-TO Inc. 2975, Nelson Saint-Hyacinthe QC J2S 1Y5 Tél: (450) 774-6849 Fax:(450) 774-4334
<b>FS rédigée par</b>	: Services réglementaires KMK inc.
<b>En cas d'urgence</b>	: CANUTEC (613) 996-6666 (Canada)
<b>Type de produit</b>	: Poudre.

### 2. Identification des dangers

#### Vue d'ensemble des urgences

<b>État physique</b>	: Solide. [Poudre.]
<b>Mention d'avertissement</b>	: DANGER!
<b>Mentions de danger</b>	: CAUSE DES BRÛLURES DANS LES VOIES RESPIRATOIRES, AINSI QUE DES BRÛLURES OCULAIRES ET CUTANÉES. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER.
<b>Précautions</b>	: Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Corrosif pour les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
<b>Ingestion</b>	: Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Peut être nocif en cas d'ingestion.
<b>Peau</b>	: Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	: Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Effets chroniques</b>	: Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
<b>Cancérogénicité</b>	: Contient des substances pouvant causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 2. Identification des dangers

- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : reins, vessie, peau, estomac.
- Signes/symptômes de surexposition**
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des troubles cutanés préexistants et des troubles impliquant tout organe cible mentionné dans le chapitre intitulé "Identification des risques" peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

### États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Carbonate de sodium	497-19-8	10 - 30
Métasilicate de disodium	6834-92-0	10 - 30
Triphosphosphate de sodium	7758-29-4	5 - 10
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	68439-46-3	1 - 5
Nitrilotriacétate de sodium monohydraté	18662-53-8	1 - 5
Sel tétrasodique de l'EDTA	64-02-8	0.1 - 1
D-Limonène	5989-27-5	0.1 - 1

### Canada

Nom	Numéro CAS	%
Carbonate de sodium	497-19-8	10 - 30
Métasilicate de disodium	6834-92-0	10 - 30
Triphosphosphate de sodium	7758-29-4	5 - 10
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	68439-46-3	1 - 5
Nitrilotriacétate de sodium monohydraté	18662-53-8	1 - 5
Sel tétrasodique de l'EDTA	64-02-8	0.1 - 1
D-Limonène	5989-27-5	0.1 - 1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin.

## 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de phosphore
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne pas respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Ne pas respirer les poussières. Laver abondamment après usage.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

**Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Tripolyphosphate de sodium	ACGIH TLV (États-Unis). TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Poussière

### Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	Notations
Tripolyphosphate de sodium	US ACGIH	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[a]

Forme: [a]Poussière

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

**Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.

**Mesures d'hygiène** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.

### Protection individuelle

**Respiratoire** : Recommandé: Masque anti-particulaire jetable

**Mains** : Caoutchouc naturel (latex).

**Yeux** : Recommandé: Lunettes de sécurité.

**Peau** : Recommandé : Blouse de laboratoire (sarrau).

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

## 9. Propriétés physico-chimiques

**État physique** : Solide. [Poudre.]

**pH** : Alcalin.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**Conditions à éviter** : Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

**Matières à éviter** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes et les acides.

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**Polymérisation Dangereuse** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Carbonate de sodium	DL50 Orale	Rat	4090 mg/kg	-
Métasilicate de disodium	DL50 Orale	Rat	1153 mg/kg	-
D-Limonène	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4400 mg/kg	-
Sel tétrasodique de l'EDTA	DL50 Orale	Rat	10 g/kg	-
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	DL50 Cutané	Lapin	>2 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1378 mg/kg	-
Tripolyphosphate de sodium	DL50 Cutané	Lapin	>4640 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3120 mg/kg	-

### Toxicité chronique

### Cancérogénicité

#### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Nitritotriacetate de sodium monohydraté	-	2B	-	Aucune.	-	-
D-Limonène	-	3	-	-	-	-

## 12. Informations écotoxicologiques

**Effets sur l'environnement** : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
Carbonate de sodium	-	Aiguë CL50 1020000 ug/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CL50 300000 ug/L	Poisson	96 heures
D-Limonène	-	Aiguë CE50 69600 ug/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CL50 35000 ug/L	Poisson	4 jours
	-	Aiguë CL50 702 à 796 ug/L	Poisson	96 heures
Sel tétrasodique de l'EDTA	-	Aiguë CL50 486000 à 500000 ug/L	Poisson	96 heures
	-	Chronique NOEC 115000 ug/L	Poisson	96 heures
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	-	Aiguë CE50 5.36 à 6.25 mg/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CE50 5300 à 8500 ug/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CL50 8500 à 12000 ug/L	Poisson	96 heures
	-	Aiguë CL50 11000 à 17000 ug/L	Poisson	96 heures
Tripolyphosphate de sodium	-	Aiguë CE50 276.61 à 321.01 mg/L	Daphnie	48 heures

### Persistance/dégradabilité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	-	>60 % - Facilement - 28 jours	-	-

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.





## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN3262	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Métasilicate de disodium)	8	III		-
Classification pour le TMD	UN3262	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Métasilicate de disodium)	8	III		-
Classe IMDG	UN3262	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC N.O.S. (Disodium metasilicate)	8	III		-
Classe IATA-DGR	UN3262	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC N.O.S. (Disodium metasilicate)	8	III		-

GE\* : Groupe d'emballage

Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer.

**AERG** : 154

## 15 . Informations réglementaires

### États-Unis

#### Classification HCS

- : Produit corrosif
- Matière sensibilisante
- Cancérogène
- Effets sur les organes cibles

#### Réglementations États-Unis

- : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Indéterminé.

**SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses**: Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304 plan d'urgence et préavis**: Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304/311/312 substances dangereuses**: Carbonate de sodium; Métasilicate de disodium; Tripolyphosphate de sodium; Nitrotriacétate de sodium monohydraté; Sel tétrasodique de l'EDTA; D-Limonène

**SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers**: Carbonate de sodium: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique); Métasilicate de disodium: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique); Tripolyphosphate de sodium: Risque immédiat (aigu) pour la santé; Nitrotriacétate de sodium monohydraté: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique); Sel tétrasodique de l'EDTA: Risque immédiat (aigu) pour la santé; D-Limonène: Risques d'incendie, Danger d'intoxication différée (chronique)

**CWA (Clean Water Act) 307**: Aucun produit n'a été trouvé.

**CWA (Clean Water Act) 311**: Tripolyphosphate de sodium

**CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels**: Aucun produit n'a été trouvé.

**CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées**: Aucun produit n'a été trouvé.

**CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées**: Aucun produit n'a été trouvé.

## 15 . Informations réglementaires

<b>Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)</b>	: Non inscrit
<b>Clean Air Act Section 602 Class I Substances</b>	: Non inscrit
<b>Clean Air Act Section 602 Class II Substances</b>	: Non inscrit
<b>DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)</b>	: Non inscrit
<b>DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)</b>	: Non inscrit
<b>Réglementations d'État</b>	: <b>Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Connecticut - Inpection des substances dangereuses:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Substances en Floride:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Publication de Louisiane:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Déversement en Louisiane:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Déversement dans le Massachusetts:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Substances dans le Massachusetts:</b> Les composants suivants sont répertoriés: Tripolyphosphate de sodium; Nitrilotriacetate de sodium monohydraté <b>Michigan - Matériel critique:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Substances dangereuses dans le Minnesota:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Substances dangereuses dans le New Jersey:</b> Les composants suivants sont répertoriés: Tripolyphosphate de sodium; D-Limonène <b>Déversement dans le New Jersey:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>New York - Substances dangereuses à effets aigus:</b> Les composants suivants sont répertoriés: Tripolyphosphate de sodium <b>Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York:</b> Aucun des composants n'est répertorié. <b>Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir:</b> Les composants suivants sont répertoriés: Tripolyphosphate de sodium <b>Substances dangereuses dans le Rhode Island:</b> Aucun des composants n'est répertorié.

### Californie prop. 65

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Cancer</u>	<u>Effet sur la reproduction</u>	<u>Pas de niveau de risque significatif</u>	<u>Posologie maximum acceptable</u>
Nitrilotriacetate de sodium monohydraté	Oui.	Non.	Oui.	Non.

### Canada

<b>SIMDUT (Canada)</b>	: Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Class E: Matières corrosives
<b>Listes canadiennes</b>	: LIS ACPE: Tous les ingrédients sont inscrits.
<b>Inventaire du Canada</b>	: Indéterminé.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Réglementations Internationales

## 15 . Informations réglementaires

- Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.  
**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire du Japon**: Indéterminé.  
**Inventaire de Corée**: Indéterminé.  
**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 16 . Autres informations

### États-Unis

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : CAUSE DES BRÛLURES DANS LES VOIES RESPIRATOIRES, AINSI QUE DES BRÛLURES OCULAIRES ET CUTANÉES. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER.

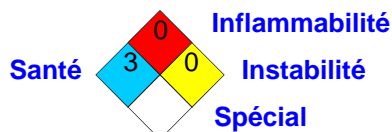
**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	*	3
Inflammabilité		0
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



### Canada

## 16 . Autres informations

**SIMDUT (Canada)**

:



**Références**

: - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". -Fiche signalétique du fabricant.

**Date d'édition**

: 06/15/2009

**Date de publication précédente**

: 04/21/2006

**Version**

: 4

**Avis au lecteur**

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.**

**Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**